

Conseil communal du jeudi 29 mars 2018.

**Séance publique - Point 5– Voiries communales – Raclage et enduisage
Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

Le Collège propose au Conseil d'approuver le cahier des charges du marché "Raclage et enduisage de diverses voiries » et son montant estimé à 207.423,34 -€

Ce cahier des charges est basé sur le cahier des charges QualiRoutes de la Région wallonne qui décrit et permet un choix dans toute une panoplie d'actions correspondant à des spécifications bien déterminées de réparation ou d'entretien des routes.
Les actions choisies doivent constituer le remède adéquat aux maladies constatées.

Parmi cette panoplie, le Collège a fait le choix des actions suivantes :

- Raclage.
- Reprofilage.
- Enduisage.

Remarque 1.

La première opération prévue est le raclage (Dxxxx), elle consiste à enlever le tarmac sur une série de zones de petite surface dont la largeur est $\leq 2\text{m}$ – càd bien moins que la largeur des routes concernées -et dont la surface est comprise entre 10 et 150 m². Au vu des chiffres qui nous sont donnés le nombre de zones raclées sera compris entre 50 et 100, la somme des surfaces étant de 6000 m² soit +/- ¼ des 26.000 m² de surface totale de route concernée.

Selon QualiRoutes, la profondeur de la zone raclée est $\leq 5\text{ cm}$.

Est-ce bien exact ? Je note que oui.

La deuxième opération est le reprofilage (Gxxxx)qui consiste à remplir la zone raclée d'un enrobé bitumineux de manière à rétablir le profil initial de la route.

Est-ce bien exact ? Je note que oui.

Alors, je ne peux que constater que tant le métré que l'estimation ne prévoient le reprofilage que pour le chemin des crêtes et qu'ils l'ont oublié pour les 8 autres routes.

Or, la surface totale raclée et oubliée est de 5933 m² qui, avec 5 cm de profondeur , nécessite 296 m³ d'enrobé bitumineux de remplissage.

A 2350 kg/m³ cela fait 697 T oubliées.

Cela veut dire qu'il faut majorer l'estimation et donc le montant que nous devons approuver de $700\text{ T} * 115\text{ €/T} = 80500\text{ € HTVA}$ soit 97000€ TVAc, sur un total de 207000 € , ce n'est pas une clopinette vu que c'est de l'ordre de la moitié du chiffre défini par le Collège..

De plus, les chiffres que je donne sont des minima absolus.

Remarque 2.

L'action proposée vise à remédier entre autres à la présence de nids de poule. Or la profondeur des nids de poule présents sur les routes concernées est dans beaucoup de cas bien supérieure à l'épaisseur de raclage qui est de 5 cm.

Mais il faut savoir que si la profondeur du nid de poule est supérieure à 5 cm, c'est le coffre qui est atteint et le remplissage comme prévu est une très mauvaise opération qui ne tiendra pas plus qu'un an ou deux.

Elle équivaut à plomber une dent sans avoir enlevé la totalité de la carie.

Dans ce cas, c'est une autre action qualiroute qu'il faut mettre en œuvre.

Remarque 3.

Les déchets de raclage peuvent être de deux types : bitumineux ou goudroneux.

Les déchets bitumineux peuvent être recyclés tandis que les déchets goudroneux ne le peuvent pas et ils doivent être éliminés dans des centres spécialisés, de sorte que le coût de leur élimination est extrêmement élevé.

C'est pourquoi le document de référence A8 du cahier Qualiroute impose que le cahier des charges indique l'identification des matériaux en place.

La détermination de la composition des déchets de raclage est une opération assez simple à réaliser : il suffit de tester quelques échantillons au moyen d'un PakMarker ou détecteur de goudron.

La composition des déchets de raclage n'est pas indiquée au cahier des charges, c'est un manquement grave.

Remarque 4

Le dossier ne comporte aucune donnée chiffrée sur les critères sur base desquels les tronçons de route sélectionnés l'ont été.

Par données chiffrées, j'entends, notamment :

Nombre, surface et profondeur des nids de poule, des zones faïencées, des irrégularités de profil etc

Disposez vous de ces données et, si oui, je vous demande de les communiquer aux Conseillers.

En conclusion :

J'invite le Collège à retirer ce point et à revoir son dossier.